



RÈGLES CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS

CARABINE 10 M, PISTOLET 10 M

1. Participation

À tous les niveaux, un club ne peut engager qu'une équipe par Épreuve prévue au programme. Éventuellement, dans la mesure des places disponibles, des équipes non officielles pourront participer aux niveaux Départemental et Régional. Elles ne seront pas classées.

1.1. Composition des Équipes

La composition de l'équipe est soumise à certaines restrictions et obligations définies spécifiquement pour chaque Épreuve (voir tableau ci-dessous). Elle peut également comprendre 2 remplaçants pouvant être utilisés en cas de défection d'un des membres et selon les critères prévus dans le déroulement.

En aucun cas, une équipe non complète, c'est à dire non composée de 5 tireurs, ne peut participer à un échelon qualificatif ou à la finale nationale.

Tableau des possibilités de composition d'Équipe par Épreuve :

Épreuves	Nombre de tireurs dans l'Équipe	Dame ou Jeune MF, MG, CF, CG, JF ou JG minimum	Nombre de tireurs des listes de Haut Niveau maximum	Nombre de tireurs étrangers (ET) licenciés à la FFTir maximum
Carabine 10m	5	1	2	1
Pistolet 10m	5	1	2	1

Tout en respectant les règles énoncées ci-dessus, l'équipe peut être modifiée à chaque échelon qualificatif. Elle doit, lors de la compétition, être encadrée par un Capitaine. Membre de l'équipe ou non, il est chargé entre autres d'assurer la gestion administrative de celle-ci, d'en communiquer sa composition définitive ainsi que l'ordre de passage des tireurs au plus tard la veille du match et enfin, d'assurer le « coaching » de l'équipe lors des tirs.

1.2. Inscriptions

L'utilisation du modèle de fiche d'inscription est obligatoire. Ce modèle est disponible auprès des Ligues et sur le site internet fédéral.

Pour être prise en compte, l'inscription doit parvenir, dans les délais imposés, aux Comités d'Organisation concernés pour les Niveaux Départemental et Régional et à l'OCC-FFTir pour le Niveau National.



À tous les Niveaux, la composition de l'équipe peut, en cas de force majeure, être exceptionnellement modifiée avant le début du Match de Qualification en utilisant notamment les remplaçants.

1.3. Engagements

Aux Niveaux Départemental et Régional, les organisateurs sont libres de fixer le montant des droits d'engagement.

2. Organisation

2.1. Programme

L'ensemble de la compétition est organisé sur un week-end ou éventuellement, en fonction du Niveau (Départemental ou Régional) et du nombre d'équipes participantes, sur une journée.

La compétition se déroule en deux parties distinctes organisées successivement. À chaque Niveau (Départemental, Régional et National), le programme est identique et comprend un Match de qualification et des Phases Finales par élimination.

2.2. Match de qualification

Le match de qualification, dont le programme est défini, est tiré à chaque niveau par toutes les équipes participantes.

L'ensemble de l'équipe composée de 5 tireurs dispose de 4 heures, essais illimités compris, pour effectuer un match en 150 coups à raison de 30 coups par tireur.

A partir de la saison 2014/2015, le match de qualification carabine 10 m sera compté au dixième et non plus au point entier à tous les échelons.

Les membres de l'équipe effectuent leur tir en se relayant sur un même poste de tir. Chacun d'eux doit tirer ses essais avant les 30 coups de match et finir son tir avant d'être lui-même relayé par le tireur suivant. Ils disposent chacun de 4 cibles d'essais et de 30 cibles de match.

Chaque club a la possibilité de faire entrer un seul remplaçant à n'importe quel moment du match de qualification. L'entrée du remplaçant ne doit pas avoir pour effet de changer les règles de composition (jeunes, féminines, haut niveau). Un seul remplacement est autorisé.

Si le tireur remplacé est aux essais, le remplaçant continue les essais, dans le cas contraire il commence sans essai et continue le match du tireur remplacé. Le nom du tireur remplacé disparaît des résultats de l'équipe. Si le capitaine souhaite effectuer un remplacement, celui-ci doit être effectué avant la fin du match de qualification. Sinon, le remplaçant ne peut pas participer à la phase finale.

À l'issue de ce match, les équipes sont classées d'après le total obtenu en additionnant les résultats de chacun des membres de l'équipe.

Au niveau départemental et régional, ainsi que pour la qualification au niveau national en division 2, en cas d'égalité, la règle de barrage suivante est appliquée : addition de la dernière série de chaque tireur.



Lors de la finale nationale, en cas d'égalité, la règle de barrage suivante est appliquée : total des mouches de l'équipe.

Le palmarès fait apparaître successivement la place, le numéro et le nom du club, le résultat individuel de chaque tireur et son classement au sein de l'équipe, puis enfin, le total obtenu par l'équipe, complété le cas échéant, par le résultat d'un éventuel barrage.

Les 8 premières Équipes de chaque Division sont qualifiées pour les Phases Finales

2.3. Qualification aux Phases Finales

À l'issue du Match de qualification les meilleures équipes participent aux Phases Finales. En fonction des Niveaux, Départemental et Régional, le nombre d'équipes participant aux Phases Finales peut varier. Il est fixé par l'instance qui organise la compétition et dépend des capacités d'accueil de celle-ci et du nombre d'équipes classées au Match de qualification.

Dans le cas où le nombre d'équipes participant à la Phase Finale ne permet pas d'organiser de duels entre toutes dès le 1^{er} Tour, les équipes « sans adversaires » sont qualifiées d'office pour le tour suivant.

Rappel : aucun remplacement n'est autorisé en début ou en cours de phase finale (voir 2.2)

2.4. Déroulement des Phases Finales

Les équipes sont classées dans un tableau en fonction de leur classement du match de qualification.

Elles sont opposées une à une dans une succession de matchs par élimination (1/4 de Finale, 1/2 Finale, Petite Finale et Finale) organisés sous forme de duels individuels, effectués entre les tireurs de chaque équipe.

L'équipe classée 1^{ère} à l'issue des qualifications rencontre l'équipe classée 8^{ème}.

L'équipe classée 2^{ème} à l'issue des qualifications rencontre l'équipe classée 7^{ème}.

L'équipe classée 3^{ème} à l'issue des qualifications rencontre l'équipe classée 6^{ème}.

L'équipe classée 4^{ème} à l'issue des qualifications rencontre l'équipe classée 5^{ème}.

Les membres de chaque équipe sont appairés en fonction de leur classement au sein de l'équipe. Ce classement correspond au résultat obtenu lors du Match de qualification. Par exemple, le meilleur tireur de l'équipe A est opposé au meilleur de l'équipe B, le 2^e de l'équipe A au 2^e de l'équipe B et ainsi de suite.

Les membres des 2 équipes duellistes tirent en même temps. Chaque duel se tire sur un plomb en 1 minute maximum. Les tireurs duellistes peuvent s'auto arbitrer pour définir le vainqueur de chaque duel individuel. En cas de doute ou de contestation, la décision finale revient aux arbitres.

En cas d'égalité constatée entre deux membres opposés d'équipes duellistes, un barrage sous forme de duel est effectué jusqu'à la victoire de l'un des deux. Les barrages sont tirés également sur un plomb en 1 minute.

Chaque membre d'équipe remportant son duel marque 1 point. À chaque duel, l'équipe gagnante est celle dont le nombre de membres a remporté le plus de victoires. Quel que



soit le nombre de duels remportés individuellement, l'équipe gagnante marque 1 point. L'équipe ayant remporté le plus de points est qualifiée pour le tour suivant (1/2 Finale, Petite Finale) et ce jusqu'à la Finale.

Le nombre de duels individuels pour chaque tour des Phases Finales est défini comme suit :

1/4 de Finale	8 équipes en 4 manches gagnantes : de la 5 ^e à la 8 ^e place
1/2 Finale	4 équipes en 4 manches gagnantes : Finalistes
Petite Finale	2 équipes en 4 manches gagnantes : de la 3 ^e et 4 ^e place
Finale	2 équipes en 4 manches gagnantes : de la 1 ^{ère} à la 2 ^e place

Le premier tour des Phases Finales débute par un temps d'installation sur le pas de tir incluant la préparation et les essais et n'excédant pas 5 minutes. Lors des tours suivants il n'y a plus d'essais et la préparation est limitée à 1 minute.

Les 5 membres des 2 équipes duellistes tirent en même temps. Chaque duel se tire sur 1 plomb en 1 minute maximum. En cas d'égalité les barrages sont tirés également sur 1 plomb en 1 minute.

Lors des phases finales, il n'y a plus d'incident (admis ou non), le tireur concerné perd son duel.

3. Divisions

En fonction des résultats obtenus par leur équipe, les clubs sont classés en Divisions. Dans chaque Épreuve, les Divisions sont mises en place de la façon suivante :

- Au niveau national (Championnat de France), les clubs sont classés en 1^{ère} ou en 2^e Division,
- Au niveau régional, les clubs sont classés, lorsqu'elles existent, en 3^e Division, Division d'Honneur ou de Promotion.

Nombre de Clubs et participation aux CdF par Division et par Épreuve :

NIVEAU	Participation au CDF		Régional (MQ NR)**		
ÉPREUVE	D1	D2	D3	Honneur	Promotion
Carabine 10m	20	20	20	20 *	Clubs suivants *
Pistolet 10m	20	20	20	20 *	Clubs suivants *

* Quantité ajustée en fonction du nombre de clubs participants.

*** Match de qualification du niveau régional.

Lors de la mise en place, dans une Épreuve donnée, du Championnat de France des Clubs, la composition et le classement des clubs au sein des 3^e Division, Division d'Honneur ou de Promotion, lorsqu'elles existent, sont définis à l'aide du classement général des clubs



effectué à l'issue des matchs de qualification de niveau Régional et, pour les 1^{ère} et 2^e Divisions, à la fin des Phases Finales du Championnat de France.

Chaque année, les clubs peuvent changer de classement à l'intérieur de leur Division, passer d'une Division à l'autre, ou encore en intégrer une ou être relégués en fonction de leur résultat obtenu à l'issue des matchs de qualification de niveau régional et du Championnat de France.

Ces changements prennent effet dès la fin du Championnat de France et ce, jusqu'au match de qualification de Niveau Régional de la Saison sportive suivante pour les 3^e Division, Division d'Honneur et de Promotion, lorsqu'elles existent, et, jusqu'au Championnat de France suivant pour les 1^{ère} et 2^e Divisions.

Tout club relégué de la D2 à la D3 peut réintégrer la D2 l'année de sa relégation si son résultat obtenu lors du match de qualification le lui permet.

Évolution des Clubs dans les Divisions :

1^{ère} Division (à l'issue du Championnat de France) :

- Les 16 premiers clubs de D1 restent en D1,
- Les 4 premiers clubs de D2 montent en D1.

2^e Division (à l'issue du Championnat de France et du classement général des clubs effectué lors des Matchs de qualification de Niveau Régional) :

- Les 4 derniers clubs de D1 descendent en D2,
- Les 8 clubs de D2 classés de la 5^e à la 12^e place restent en D2,
- Les 8 premiers clubs du classement général effectué lors des Matchs de qualification de Niveau Régional montent en D2.

3^e Division (à l'issue du Championnat de France et du classement général des clubs effectué lors des Matchs de qualification de Niveau Régional) :

- Les 8 derniers clubs de D2 descendent en D3, avec possibilité de remontée immédiate en fonction de leur résultat sur le Match de qualification Régional
- Les clubs, autres que ceux de D1 et de D2, classés de la 9^e à la 20^e place du classement général effectué lors des Matchs de qualification de Niveau Régional, montent en D3.

Division Honneur et Promotion (à l'issue du Championnat de France et du classement général des clubs effectué lors des Matchs de qualification de Niveau Régional) :

- Les clubs, autres que ceux de D1, de D2 et de D3, classés de la 21^e à la 40^e place du classement général effectué lors des Matchs de qualification de Niveau Régional se classent en Division Honneur.
- Les clubs, autres que ceux de D1, de D2, de D3 et DH, classés de la 41^e à la dernière place du classement général effectué lors des Matchs de qualification de Niveau Régional se classent en Division Promotion.

4. Échelons



4.1. Niveau Départemental

Il est organisé par le Comité Départemental. Il regroupe tous les clubs souhaitant engager, éventuellement dans chacune des épreuves, une équipe au Championnat de France des Clubs. Dans les 2 jours qui suivent la compétition, les Comités Départementaux transmettent simultanément les résultats à la Ligue concernée et à l'OCC-FFTir.

Buts :

Le Niveau Départemental permet de décerner le titre de Champion Départemental des Clubs et de qualifier pour le Niveau Régional.

4.2. Niveau Régional

Il est organisé par la Ligue Régionale. Il regroupe les clubs Champions de chaque Département et, en fonction des capacités d'accueil, le maximum des meilleurs clubs suivants en tenant compte des résultats des Matches de qualification de chaque Département. Ce classement Régional des clubs est effectué par la Ligue en coordination avec tous les Départements concernés. Dans les 2 jours qui suivent la compétition, les Ligues transmettent les résultats à l'OCC-FFTir.

Buts :

Le Niveau Régional permet de décerner le titre de Champion Régional des Clubs à l'issue des Phases Finales, de constituer un tir de classement pour accéder éventuellement à une Division et de qualifier, pour le Championnat de France, les clubs entrant dans les critères de qualification définis dans les Règles Spécifiques de chaque Épreuve.

4.3. Championnat de France

Il est organisé par la FFTir et pour qu'un club participe il doit appartenir à la 1^{ère} ou à la 2^e Division à l'issue du Match de Qualification de Niveau Régional. Quelle que soit la Division d'appartenance, la participation de l'équipe au Niveau Régional est obligatoire pour accéder au Championnat de France.

Buts :

Le Championnat de France permet, dans chaque Épreuve, de décerner le titre de Champion de France des Clubs et de classer les clubs au sein de chaque Division (D1 ou D2), lorsqu'elles existent.

5. Défection ou désistement

Dans tous les cas, les clubs qui font défection ou qui se désistent, sans raison particulière et motif valable, sont exclus des Divisions. Pour réintégrer l'une d'elles, ils doivent suivre le processus de qualification qui passe par les Niveaux Départemental et Régional.

Cas de Défection ou de désistement :

Il peut exister 2 cas de défection ou de désistement, d'un ou plusieurs clubs, pour la participation au Championnat de France :

- Au sein de la 1^{ère} ou de la 2^e Division,
- Les promus en 2^e Division.



Dans le 1^{er} cas, le club qui fait défection ou qui se désiste est remplacé par le meilleur des clubs relégués dans la Division inférieure. De ce fait, et dans cet exemple, seuls 3 clubs descendent dans la Division inférieure (de 1^{ère} en 2^e Division ou relégué de la 2^e Division). Le nombre de clubs montant dans la Division supérieure ne change pas.

Dans le 2^e cas, le club qui fait défection ou qui se désiste est remplacé par le club suivant du classement général des Clubs du Niveau Régional.

6. Documentation administrative et technique

Des documents administratifs et techniques ont été élaborés pour les inscriptions d'Équipes aux différentes Épreuves à tous les Niveaux et pour être utilisés au Championnat de France des Clubs. Ils ont pour but de faciliter les diverses organisations et nous vous en conseillons leur utilisation. Tous ces documents ont été conçus sous Excel (PC ou Mac) et permettent d'avoir une uniformisation de gestion. Ils sont disponibles auprès des Liges et sur le site fédéral www.fftir.org.